



L'abus de pouvoir d'un maire

Par **Bienveillante**, le **18/05/2016** à **18:05**

Bonjour, j'habite depuis 27ans une toute petite commune de 200 habitants ; le maire a pris la décision de ne plus tondre le bord de la petite route de mon village, ce bord de la route donne sur une route passagère au bout de celle-ci ce trouve un restaurant de luxe ,voici ma question ce maire (une femme) a t-elle le droit de prendre ce genre de décision alors qu'en 2014 elle voulais que les gens puissent rendre jolie le village pour lui donner une certaine allure ,(contradiction oblige !) Je pense qu'elle se venge de savoir que la moitié du village se bat contre elle vu qu'elle nous as mis devant des faits évident!) est-il possible de lui brandir un texte de loi où article ??merci de bien vouloir m'instruire sur ce que je pense être un droit???, pour moi citoyenne et payeur via les impôts locaux.